



**NEITHER BEAR NOR BULL
BUT CAMELEON**

Politique d'exclusion de Dorval Asset Management

Document en date du 01.04.2019

Société de Gestion agréée par l'AMF sous le numéro GP 93-08 - SA au capital de **303 025€** - RCS Paris B 391 392 768



DORVAL
ASSET MANAGEMENT
FLEXIBLE PAR CONVICTION



Table des matières

I.	Introduction.....	3
II.	Les armes controversées.....	3
	Contexte et enjeux	3
	Emetteurs ciblés.....	4
III.	Le charbon	4
	Contexte et enjeux	4
	Emetteurs ciblés.....	5
IV.	Le Tabac.....	6
	Contexte et enjeux	6
V.	Identification des émetteurs ciblés.....	6
VI.	Actualisation de la liste des émetteurs ciblés.....	6
VII.	Périmètre d'application.....	7
VIII.	Communication de la politique.....	7
IX.	Contrôle des listes d'exclusion.....	7

I. Introduction

Les politiques sectorielles d'exclusion sont l'un des piliers de la stratégie ESG de Dorval Asset management.

Dans le cadre de la prise en compte des critères ESG, Dorval Asset Management applique des politiques sectorielles d'exclusion qui ont vocation à :

- une mise en conformité avec la réglementation nationale et internationale
- une mise en conformité avec les engagements de Natixis
- être en adéquation avec les ambitions et engagements propres à Dorval Asset Management, dans le cadre de sa stratégie de Gestion Responsable.

Les politiques sectorielles d'exclusion déployées par Dorval Asset Management ont pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation, enfreinte aux standards internationaux...

Cette politique d'exclusion sectorielle, indissociable de l'engagement ESG mené par Dorval Asset Management, vise à exclure de l'univers d'investissement des sociétés présentes dans les secteurs suivants :

- Les armes controversées
- Le charbon
- Le tabac

La liste des émetteurs ciblés par les politiques sectorielles est validée chaque année par la Direction Générale et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne.

Le respect de ces exclusions est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle Interne.

II. Les armes controversées

Contexte et enjeux

Le financement des activités liées aux armes controversées est encadré par des conventions internationales qui ont été signées par la France. Les types d'armes retenus dans le périmètre de la politique d'exclusion des armements controversés sont celles interdites par les traités internationaux :

- Les mines anti-personnels (« MAP »)
- Les bombes à sous munitions (« BASM »)

Les Conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2010) interdisent la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert des mines anti-personnel (MAP) et des bombes à sous-munitions (BASM).

Le financement peut être considéré comme une incitation à produire ce type d'armes. En France, « toute aide financière directe ou indirecte, en connaissance de cause, d'une activité de fabrication ou de commerce de bombes à sous-munitions constituerait une assistance, un encouragement ou une incitation tombant sous le coup de la loi pénale ».

En cohérence avec les Convention d'Ottawa et d'Oslo signés par de nombreux pays dont la France, Dorval Asset Management, à l'image de sa maison mère Natixis¹, exclut de l'ensemble de ses portefeuilles les acteurs impliqués dans la production, l'emploi, le stockage, la commercialisation et le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM).

Emetteurs ciblés

Toutes les entreprises, cotées ou non cotées, pour lesquelles est avérée :

- une implication dans l'utilisation, le développement, la production, la commercialisation, la distribution, le stockage ou le transport des MAP ou des BASM
- une détention de 50% ou plus d'une entreprise impliquée dans les activités mentionnées ci-dessus. Pour que l'implication de l'entreprise soit avérée, il faut que le composant proposé par celle-ci soit clef et dédié à la production d'armes à sous-munitions et/ou de mines antipersonnel.

III. Le charbon

Contexte et enjeux

Le secteur de la production d'énergie est le plus gros contributeur des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropique responsables du réchauffement climatique².

Le charbon, ayant une part accrue dans le mix énergétique mondial, est en effet la source d'énergie la plus fortement carbonée. Les centrales au charbon produisent 41 % de l'énergie mondiale, mais sont responsables de plus de 70% des émissions de GES du secteur³.

¹ Accédez au communiqué de presse de Natixis :

https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2018-06/180627_politique-defense.pdf

² En 2010, le secteur de la production d'énergie était responsable de 35% des émissions mondiales de GES (Source : 5e Rapport d'Evaluation (RE5) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC))

³ Source : GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Limiter le changement climatique nécessite donc une transformation progressive du mix énergétique, des combustibles fossiles vers des sources de génération moins carbonées. En dépit des avancées technologiques réalisées, la réduction du charbon thermique dans ce mix est aujourd'hui reconnue comme une condition nécessaire à une telle évolution.

L'abondance des ressources en charbon et leur faible coût d'approvisionnement constituent un frein que les politiques publiques en faveur du climat et de l'environnement visent à réduire, notamment en application d'engagements nationaux de réduction des gaz à effet de serre pris par 196 pays lors de la COP21, l'objectif de ces engagements étant de maintenir le réchauffement climatique en-deçà de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

La prise de conscience des enjeux climatiques par la plupart des acteurs du secteur de l'énergie se traduit par une réorientation des investissements vers les énergies renouvelables, l'arrêt des centrales thermiques les moins efficaces et la transformation progressive de leur mix énergétique.

Consciente de ces enjeux climatiques et du rôle actif que les institutions financières doivent jouer dans la transition énergétique, Dorval Asset Management s'inscrit dans la volonté de sa maison mère Natixis⁴ de limiter son soutien aux entreprises dont l'activité dépend fortement du charbon et contribuer ainsi à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial.

Emetteurs ciblés

- Utilities - secteur des services liés à l'énergie

Les émetteurs ciblés sont ceux dont 50% des revenus proviennent de la production d'énergie générée par le charbon

- Mines

Les émetteurs ciblés sont ceux dont 50% des revenus proviennent de la production de charbon

- Mountain top removal (MTR)

Dorval Asset Management exclut de son univers d'investissement les entreprises dont l'activité principale repose sur la production, le transport, la vente de charbon extrait par l'une des techniques d'extraction les plus agressives et survenant dans les Appalaches, dans l'Est des États-Unis.

⁴ Accédez au communiqué de presse de Natixis :

https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2016-07/160708_coal_policy_fr.pdf



IV. Le Tabac

Contexte et enjeux

La politique d'exclusion à l'égard des producteurs de tabac vise une meilleure prise en compte des critères extra-financiers dans les décisions d'investissement, conformément aux recommandations de grands référentiels normatifs internationaux, tels que les Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UN-PRI), dont Dorval Asset Management souhaite devenir signataire en 2019.

En ce sens, Dorval Asset Management, s'engage à ne plus soutenir le secteur du tabac, fortement controversé, contraire aux Objectifs du Développement Durable⁵ du Programme des Nations Unies pour le développement, et dont les impacts sociaux, sociétaux et environnementaux sont particulièrement négatifs.

Cette politique s'inscrit en cohérence avec la position de sa maison mère Natixis et son engagement à cesser ses activités de financement et d'investissement dans l'industrie du tabac⁶.

V. Identification des émetteurs ciblés

Dorval Asset Management s'appuie sur l'expertise des équipes du groupe pour l'identification des émetteurs ciblés par cette politique d'exclusion. Le groupe peut recourir à des prestataires externes afin de partager les expertises et d'obtenir un complément d'informations à la communication officielle des sociétés.

VI. Actualisation de la liste des émetteurs ciblés

La liste des émetteurs ciblés par cette politique est actualisée à minima chaque année et autant que nécessaire dans le cas d'une actualité majeure d'un émetteur. L'actualisation de la liste des émetteurs ciblés tient compte des différents éléments d'analyse à disposition et des résultats des actions d'engagement menées avec les émetteurs.

La liste des émetteurs ciblés est validée par la Direction Générale et la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de Dorval Asset Management.

⁵ Pour en savoir plus sur les Objectifs de Développement Durable :

<http://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

⁶ Accédez au communiqué de presse de Natixis :

https://www.natixis.com/natixis/upload/docs/application/pdf/2017-12/cp_natixis_-_exclusion_tabac_19_12_2017.pdf



VII. Périmètre d'application

Les interdictions d'investissements sur les émetteurs de la liste d'exclusion s'appliquent à tous les fonds de Dorval Asset Management.

Les OPC externes que peuvent sélectionner les gérants de Dorval Asset Management ne sont pas concernés par cette politique d'exclusion.

Dans le cadre de la gestion de fonds dédiés ou de mandats, Dorval Asset Management informera et encouragera ses clients à adopter la présente politique mais demeure tenue en dernier ressort par la décision de son client.

La politique d'exclusion s'applique à l'ensemble de ces fonds :

- Dorval Convictions
- Dorval Convictions PEA
- Dorval Manageurs
- Dorval Manageurs Europe
- Dorval Manageurs Euro
- Dorval Manageurs Small Cap Euro
- Dorval Manageurs SMID Cap Euro
- Dorval Global Convictions
- Dorval Global Convictions Patrimoine
- Dorval Emerging Market Convictions
- Gestion Proactive Patrimoniale
- Gestion Proactive Dynamique
- Sesame Investissement

VIII. Communication de la politique

Toutes les parties prenantes sont informées du contenu de la politique via différents outils :

- Une information générale sur les politiques sectorielles et d'exclusion est publiée sur le site Internet de Dorval Asset Management
- La liste d'exclusion est intégrée dans l'outil front-to-back afin de prévenir et de bloquer systématiquement tout investissement sur une société de la liste d'exclusion.

IX. Contrôle des listes d'exclusion

Le respect des listes d'exclusion est contrôlé par l'équipe Conformité et Contrôle Interne. Ces listes sont paramétrées dans l'outil front to back : des contrôles automatiques sont effectués en pre-trade, bloquant systématiquement l'investissement à des titres émis par une société présente sur ces listes. Un rapport sur le contrôle du respect de ces listes d'exclusion est présenté trimestriellement en Comité des Risques.